

**École nationale
des pompiers**

Québec 

Guide de qualification professionnelle à l'intention des candidats

Opérateur d'autopompe

Janvier 2019

Table des matières

Bienvenue.....	3
Mission de l'École	4
Le réseau des gestionnaires de formation	5
Description de la qualification <i>Opérateur d'autopompe</i>	6
Type d'examen de qualification professionnelle	6
Admission à l'examen	6
Lien avec la norme NFPA	6
Sources de références utilisées	6
Consignes générales de préparation aux examens	7
Responsabilités du candidat	7
À la veille de l'examen.....	7
Conseils pour réussir à l'examen	7
Compétence attendue lors de l'examen	8
Politiques de qualification professionnelle de l'ENPQ.....	9
Influence induite	9
Les examinateurs	9
Plagiat et fraude	9
Besoins particuliers	10
Seuil de réussite	10
Communication des résultats.....	10
Appel	10
Certification professionnelle	10

Bienvenue

L'École nationale des pompiers du Québec vous souhaite la bienvenue au processus de qualification professionnelle. En prenant part à ce processus, vous vous assurez d'obtenir une qualification professionnelle reconnue pour exercer une fonction importante au sein d'un service de sécurité incendie, celle d'*Opérateur d'autopompe*.

L'École tient à souligner votre professionnalisme et votre implication à offrir un service de qualité à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

Ce *Guide de qualification professionnelle* vous aidera à comprendre toutes les étapes du processus de qualification professionnelle. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour réussir votre démarche.

L'École considère également l'apport des femmes et des hommes au domaine de la sécurité incendie. À cet égard, le masculin n'est utilisé que pour des fins de simplification de la lecture.

Bon succès!

Mission de l'École

La mission de l'École est inscrite à l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie :

52. L'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

L'École doit donc s'assurer que les pratiques et les processus de qualification professionnelle qui permettent d'attester la compétence des élèves respectent les standards de qualité auxquels le milieu québécois de la sécurité incendie est en droit de s'attendre.

Ainsi, pour remplir sa mission, l'École s'est dotée de politiques et de procédures qui gouvernent ses actions en qualification professionnelle afin de garantir un jugement juste, équitable, impartial et libre d'influence sur la performance des candidats inscrits aux examens. Un examen de qualification professionnelle est l'évaluation par une tierce partie neutre, à un moment précis, de la compétence d'un candidat au regard des exigences minimales d'une norme.

Le réseau des gestionnaires de formation

Depuis sa création, l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) a mis en place un réseau de gestionnaires de formation permettant d'assurer sur l'ensemble du territoire québécois la disponibilité des programmes et cours de l'École tels qu'ils sont prescrits au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*.

Ce sont les gestionnaires qui organisent les formations dans les différentes régions de la province et qui supervisent la gestion des dossiers des élèves en collaboration avec le personnel du registrariat de l'École.

Le gestionnaire de formation est donc le lien privilégié entre l'élève et l'École tout au long de la formation qui prépare aux examens de qualification professionnelle.

Description de la qualification Opérateur d'autopompe

Type d'examen de qualification professionnelle

L'évaluation des compétences des candidats est faite au moyen d'un examen pratique de qualification.

L'examen a lieu à la toute fin de la formation. Il s'agit d'une mise en situation d'intervention. Le candidat doit opérer l'autopompe, de l'alimentation en eau jusqu'au remontage. Le candidat doit démontrer les compétences pour opérer le véhicule dont l'alimentation provient d'une source d'eau statique et d'une source d'eau dynamique.

Admission à l'examen

Pour être admis à l'examen de qualification professionnelle *Opérateur d'autopompe*, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. Être titulaire du certificat *Pompier I* ou être « *Réputé Pompier I* » ou avoir un DEP en *Intervention en sécurité incendie*;
2. Posséder un permis de conduire de classe 4A valide;
3. Avoir suivi une formation *Opérateur d'autopompe* reconnue par l'École et avoir un dossier conforme chez un gestionnaire de formation;
4. Avoir payé à l'École les frais d'inscription et d'examen de qualification. Pour la majorité des candidats, ces frais sont inclus dans les frais d'inscription au programme.

Lien avec la norme NFPA

L'examen de qualification professionnelle *Opérateur d'autopompe* mesure l'atteinte des compétences minimales requises décrites dans le chapitre 5 de l'édition courante de la norme NFPA 1002 *Standard for Fire Apparatus Driver/Operator Professional Qualifications*.

Sources de références utilisées

L'École utilise les références suivantes pour l'examen de qualification professionnelle :

1. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2005), *Guide de l'élève, Opérateur d'autopompe*, Laval.
2. GOODSON, Carl et MURNANE, Lynne (2009). *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses 5e édition*, Oklahoma, FPP, IFSTA, pp. 593-758.
3. Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie du Québec.
4. Code de la sécurité routière. Articles 345, 348 et 378. Société de l'assurance automobile du Québec. 2012.
5. Guide de vérification avant départ. Société de l'assurance automobile du Québec.

Consignes générales de préparation aux examens

Responsabilités du candidat

Le candidat a les responsabilités suivantes en regard de sa participation à la qualification professionnelle :

1. Réaliser toutes les activités de formation ou les démarches de reconnaissance des acquis requises par l'École pour être admis à la qualification professionnelle;
2. Effectuer tous les travaux demandés dans les délais prescrits, en respectant les consignes données;
3. Faire preuve de rigueur dans la présentation de ses travaux, tant dans le contenu que dans la forme;
4. Remplir toutes les tâches propres aux types d'évaluation des compétences utilisées par l'École aux fins de la qualification professionnelle;
5. Respecter les délais prescrits lorsqu'il se prévaut des formes de recours possibles;
6. Adopter un comportement social acceptable, digne des valeurs inhérentes au métier de pompier.

À la veille de l'examen

1. S'assurer de la date, de l'heure et du lieu de l'examen et avoir en main le matériel demandé lorsque nécessaire;
2. Prévoir un moyen de transport approprié et le temps nécessaire pour se rendre au lieu de l'examen. Prévoir un stationnement le cas échéant;
3. Se munir d'une montre pour bien gérer son temps;
4. Entreprendre l'examen avec confiance et détermination;
5. Dans le cas d'un examen pratique, éviter de prendre un repas trop lourd la veille de l'examen et s'assurer de bien s'hydrater avec de l'eau. Au besoin, effectuer des exercices d'étirement pour éviter les blessures lors de la réalisation des tâches demandées.

Conseils pour réussir à l'examen

1. Être attentif aux instructions données par l'examineur de l'École. Avant de commencer l'examen, ne pas hésiter à poser des questions si des instructions ne sont pas bien comprises;
2. Se concentrer sur la tâche à faire;
3. Ne pas se laisser influencer ni distraire par les autres candidats.

Compétence attendue lors de l'examen

Compétence visée lors de l'examen pratique		Compétence visée lors de l'examen pratique	
Mettre une autopompe en opération et alimenter des lances		Mettre une autopompe en opération et alimenter des lances (suite)	
Objets d'évaluation	Habilités spécifiques	Objets d'évaluation	Habilités spécifiques
✓ Positionner l'autopompe.	- Choisir un emplacement fonctionnel et sécuritaire.	✓ Assurer le fonctionnement optimal de l'autopompe.	- Vérifier les paramètres de fonctionnement du moteur.
✓ Engager la pompe.	- Appliquer la séquence d'engagement.		- Reconnaître toute anomalie et la cause possible.
	- Vérifier la bonne activation au moyen des signes sonores et visuels.	- Corriger les anomalies rencontrées.	
✓ Alimenter et contrôler la pression des lances.	- Amorcer la pompe, le cas échéant.	✓ Mettre fin aux opérations de pompage.	- Désactiver le contrôleur.
	- Alimenter la lance de premier secours.		- Ralentir l'accélérateur.
	- Alimenter l'autopompe.		- Appliquer la séquence de désengagement de la pompe.
	- Remplir le réservoir, le cas échéant.		- Fermer la source d'alimentation.
	- Alimenter des lances supplémentaires, selon la quantité d'eau disponible.	✓ Remettre la pompe en service.	- Fermer les entrées et les sorties de la pompe.
	- Calculer, à l'aide des tableaux de perte de charge, la pression de refoulement en fonction de l'établissement de chaque lance..		- Enlever les tuyaux.
	- Établir la pression des lances au moyen de l'accélérateur.		- Vidanger la pompe et l'amorceur, le cas échéant.
	- Mettre le dispositif de contrôle de pression en fonction.	✓ Pour l'ensemble :	- Remplir la pompe, selon la saison.
	- Ajuster les pressions selon les modifications apportées aux établissements de tuyaux pendant les opérations.		- Fermer ou ouvrir les drains, selon la saison.
	- Vérifier les pressions d'alimentation et de refoulement.		- Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail.

Politiques de qualification professionnelle de l'ENPQ

Influence indue

Aucun individu, organisation ou groupe ne doit pouvoir exercer une influence indue ou inappropriée sur le contenu ou les activités de qualification professionnelle de l'ENPQ. Aucun instructeur qui donne un cours ou qui est directement impliqué dans la formation ne peut agir à titre d'examineur pour ce cours. Tous les instructeurs accrédités par l'ENPQ qui donnent un cours de l'ENPQ doivent respecter un code d'éthique et doivent dispenser la formation de manière à ne pas placer les individus, les organisations ou les groupes dans une situation désavantageuse par rapport à d'autres individus, organisations ou groupes.

Les examinateurs

Les examinateurs sont des employés de l'ENPQ qui réalisent les tâches nécessaires à la bonne conduite des processus de qualification professionnelle. Ce sont ces personnes qui surveillent les examens écrits et qui administrent les examens pratiques. Les examinateurs doivent respecter des règles strictes en matière de santé et de sécurité au travail, dans le respect des politiques et procédures de l'ENPQ et des réglementations provinciales.

Les examinateurs doivent appliquer, entre autres, les procédures suivantes :

1. Aucun candidat ne peut quitter les lieux pendant l'examen;
2. Lors des examens théoriques, les candidats doivent laisser au bureau de l'examineur tous les équipements de communication en position éteinte (téléphone cellulaire, téléavertisseur, walkie-talkie, etc.);
3. Lors des examens pratiques, les candidats doivent laisser dans un endroit désigné tous les équipements de communication en position éteinte (téléphone cellulaire, téléavertisseur, walkie-talkie, etc.). Deux endroits clairement indiqués doivent être organisés : le premier pour l'attente et la préparation à l'examen, le second pour l'examen. Tous les candidats doivent être identifiés et un système de dénombrement du personnel doit être mis en place pour superviser les candidats.

Plagiat et fraude

L'ENPQ n'accepte aucune activité de nature frauduleuse, du plagiat, de la mauvaise conduite ou de la conduite de nature criminelle dans ses processus de qualification professionnelle. Toute personne prise en délit de fraude ou de mauvaise conduite sera automatiquement exclue des processus de qualification professionnelle de l'ENPQ pour une période de deux ans. Toute récidive exclura la personne des processus de qualification professionnelle de l'ENPQ.

Si de la fraude, du plagiat ou de la mauvaise conduite est documentée pendant les processus de qualification professionnelle de l'ENPQ, le registraire peut annuler l'examen pour la personne fautive ou pour toutes les personnes présentes à cet examen, selon la gravité et l'étendue de la fraude. Si un certificat de qualification professionnelle a été délivré par l'ENPQ à une personne et qu'il est déterminé que ce certificat a été obtenu par de la fraude, du plagiat ou de la mauvaise conduite, le registraire peut suspendre la qualification professionnelle de cette personne.

Besoins particuliers

Si un candidat éprouve de la difficulté comme la dyslexie et s'il a besoin d'assistance pour lire les questions d'un examen, il doit en informer l'ENPQ avant de s'inscrire à l'examen de qualification professionnelle afin que le personnel du registrariat puisse assigner un examinateur pour l'accompagner lors de l'examen. Le candidat doit par contre être conscient qu'en certaines occasions il devra utiliser lui-même la documentation fournie, par exemple le tableau des pertes de charge.

Seuil de réussite

Le seuil de réussite de l'examen pratique de qualification professionnelle *Opérateur d'autopompe* est fixé à 80 %. Le résultat est transmis au candidat par la mention « Réussite » ou « Échec ».

Communication des résultats

L'École doit communiquer les résultats aux candidats à l'intérieur d'un délai de 20 jours ouvrables à partir de la date de réception de tous les documents d'examen retournés par l'examinateur. Les résultats sont inscrits dans le dossier électronique du candidat sur la plateforme COBA à l'adresse suivante : <https://portail-pompiers.enpq.qc.ca/colnet/login.asp>. Le candidat accède à son dossier au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Un constat d'échec qui précise les éléments de compétence non maîtrisés est émis par l'École à l'élève qui est en échec.

Appel

Le processus d'appel de l'ENPQ est constitué des étapes suivantes :

1. Si un candidat souhaite en appeler à propos d'un examen qu'il a complété, il doit soumettre une demande écrite dans les 60 jours suivant la communication des résultats;
2. Le candidat soumet sa demande au registrariat à l'aide du formulaire « Demande de révision de note » accessible à partir du site Internet de l'École;
3. Le coordonnateur à la qualification professionnelle transmet la réponse au candidat dans les 30 jours suivant la réception de la demande du candidat;
4. Le résultat accordé après la révision est final;
5. Ce processus s'applique à toute demande de révision de note, incluant les demandes d'équivalences.

Certification professionnelle

L'École délivre un certificat *Opérateur d'autopompe* avec un sceau IFSAC au candidat qui a réussi l'examen de qualification professionnelle.